



**FNH PROTECTION JURIDIQUE**  
(Fédération Nationale de l'Habillement)

# Les garanties proposées

- ✓ La protection pénale de l'entreprise
- ✓ La protection pénale du dirigeant et des salariés
- ✓ La protection de la notoriété de l'entreprise
- ✓ La protection commerciale
- ✓ La protection des biens professionnels
- ✓ La protection des locaux professionnels
- ✓ La protection administrative
- ✓ La protection automobile et la conduite responsable
- ✓ La protection sociale et prud'homale
- ✓ La protection fiscale

# Les garanties proposées

## La protection pénale de l'entreprise

Vous êtes poursuivi devant les tribunaux répressifs :

- infractions économiques : inobservation des règles de consommation, de distribution et de concurrence (défaut d'affichage des prix, revente à perte, contrefaçon de marques, non-respect des périodes de soldes, ...), ...
- infractions à la réglementation du travail : travail dissimulé par votre sous-traitant, ...
- infractions à la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité : inobservation de la réglementation relative à la fabrication des produits (mise en cause pour présence de molécules chimiques toxiques dans les fibres textiles, ...), inobservation de la réglementation relative aux établissements recevant du public, ...
- troubles du voisinage (nuisances sonores, ...)
- ...

# Les garanties proposées

## La protection pénale du dirigeant et des salariés

### ➤ En défense :

Vous êtes poursuivi devant les tribunaux répressifs :

*pratiques commerciales illicites, harcèlement, discrimination, mise en danger d'autrui, infractions au code de la route, ...*

### ➤ En recours :

Vous êtes victime d'injures, de diffamation, de dénigrement ou de dommages corporels et êtes amené à engager une action sur le terrain pénal.

# Les garanties proposées

## La protection de la notoriété de l'entreprise

### ➤ La protection de l'image :

Vous êtes victime d'une atteinte à votre image et souhaitez agir contre le tiers responsable de votre préjudice ou êtes poursuivi pour des faits tels que :

- dénigrement, propos diffamants, injurieux ou fallacieux sur tout support de communication (médias, Internet, réseaux sociaux numériques...),
- parasitisme (cybersquatting, accaparement et détournement de nom,...),
- ...

### ➤ La protection de l'identité :

Vous êtes victime d'une usurpation d'identité vous occasionnant un préjudice et êtes amené :

- à exercer un recours à l'encontre du tiers responsable,
- à vous défendre ou à exercer les recours contre des tiers se présentant comme vos créanciers,
- ...

# Les garanties proposées

## La protection commerciale

Votre responsabilité est recherchée et vos garanties de responsabilité civile sont inopérantes :

- réclamation inférieure au montant de la franchise,
- préjudice non établi,
- garantie non acquise,
- ...

Vous rencontrez des difficultés avec l'un de vos clients :

- défaut de fabrication,
- demande d'échange injustifié,
- annulation d'une commande spécifique,
- ...

# Les garanties proposées

Vous rencontrez des difficultés avec l'un de vos fournisseurs ou prestataires de services :

- fournisseur ou installateur de mobiliers ou de matériels,
- entreprises ayant réalisé l'entretien, la maintenance, les réparations de vos équipements,
- transporteur,
- société de publicité, expert-comptable,
- organismes bancaires, de crédit ou d'assurances, ...

Vous êtes confronté à un litige avec votre franchiseur :


- non-respect de la clause d'exclusivité,
- manquement à ses obligations contractuelles (assistance, publicité, formation, ...),
- résiliation abusive du contrat de franchise

Vous êtes victime d'un de vos concurrents ou faites l'objet d'accusations:

- concurrence déloyale, pratiques illicites, détournement de clientèle, ...

# Les garanties proposées

## La protection des biens professionnels

- 
- Suite à un incendie, un vol, un dégât des eaux ou un bris accidentel concernant vos biens professionnels (bâtiments, matériels et marchandises), vous subissez un dommage matériel ou immatériel, direct ou indirect pour lequel vous n'êtes pas indemnisé (dommages non garantis, indemnisation partielle...).
  - Vous êtes victime d'un vol de vos données informatiques ou d'une violation de votre fichier clients et êtes amené :
    - à vous défendre suite à votre mise en cause consécutive à l'utilisation de vos données par un tiers,
    - à agir contre l'auteur ou contre le prestataire en charge de la protection de vos données,
    - ...
  - Vos articles subissent une avarie constatée ne résultant pas de votre fait et pour laquelle vous n'êtes pas indemnisé en tout ou partie.



# Les garanties proposées

## La protection des locaux professionnels

Vous êtes confronté à un litige relatif à votre boutique et vous opposant notamment à :

- votre bailleur,
- votre copropriété,
- des entreprises ayant réalisé pour vous des travaux de réparation ou d'aménagement intérieur,
- la société d'entretien, de télésurveillance,
- vos voisins,
- ...

# Les garanties proposées

## La protection administrative

Vous êtes convoqué devant une commission administrative, ou confronté à des problèmes de tous ordres avec les organismes publics et les collectivités territoriales :

- Autorité de la concurrence,
- Défenseur des Droits,
- DGCCRF,
- CNIL,
- Préfecture,
- Commune,
- Bâtiments de France,
- ...

# Les garanties proposées

## La protection automobile

Vous achetez ou vendez un véhicule terrestre à moteur et rencontrez des difficultés avec :

- le vendeur,
- l'acquéreur,
- le mandataire automobile,
- le constructeur automobile,
- le concessionnaire,
- l'organisme de crédit,
- ...

Vous utilisez ou mettez à disposition un véhicule terrestre à moteur et rencontrez des difficultés avec :

- le loueur,
- le distributeur de carburant,
- le garage chargé de l'entretien,
- la station de lavage,
- l'assureur,
- ...

# Les garanties proposées

## La conduite responsable

Vous perdez un ou plusieurs points sur votre permis de conduire.

Vous effectuez à votre initiative un stage auprès d'un centre de formation agréé par les pouvoirs publics dont l'objet est la reconstitution partielle des points de votre permis de conduire.

L'assureur prend en charge les frais du stage, à concurrence de **280 € TTC.**

# Les garanties proposées

## La protection sociale et prud'homale

Vous êtes convoqué ou devez engager une action devant une commission ou juridiction statuant en matière sociale dans les litiges vous opposant à :

- la CPAM (maladie professionnelle ...),
- la Médecine du Travail (inaptitude,...),
- la DIRECCTE
- ...

Vous êtes confronté à un conflit individuel du travail vous opposant à un de vos salariés pour :

- contestation d'un licenciement,
- contestation d'un solde de tout compte,
- demande de versement d'une prime,
- inexécution du préavis de rupture du contrat de travail,
- ...

# Les garanties proposées

## La protection fiscale

Vous contestez un redressement qui vous est notifié suite à un contrôle fiscal matérialisé par la réception d'un avis de vérification de comptabilité reçu postérieurement à la prise d'effet de la présente garantie.

# Les prestations proposées

**L'ASSISTANCE JURIDIQUE PAR TELEPHONE**

**LA GESTION AMIABLE DU LITIGE**

**L'ACCOMPAGNEMENT DANS LA PHASE JUDICIAIRE  
DU LITIGE**

# Les prestations

## LA GESTION AMIABLE DU LITIGE

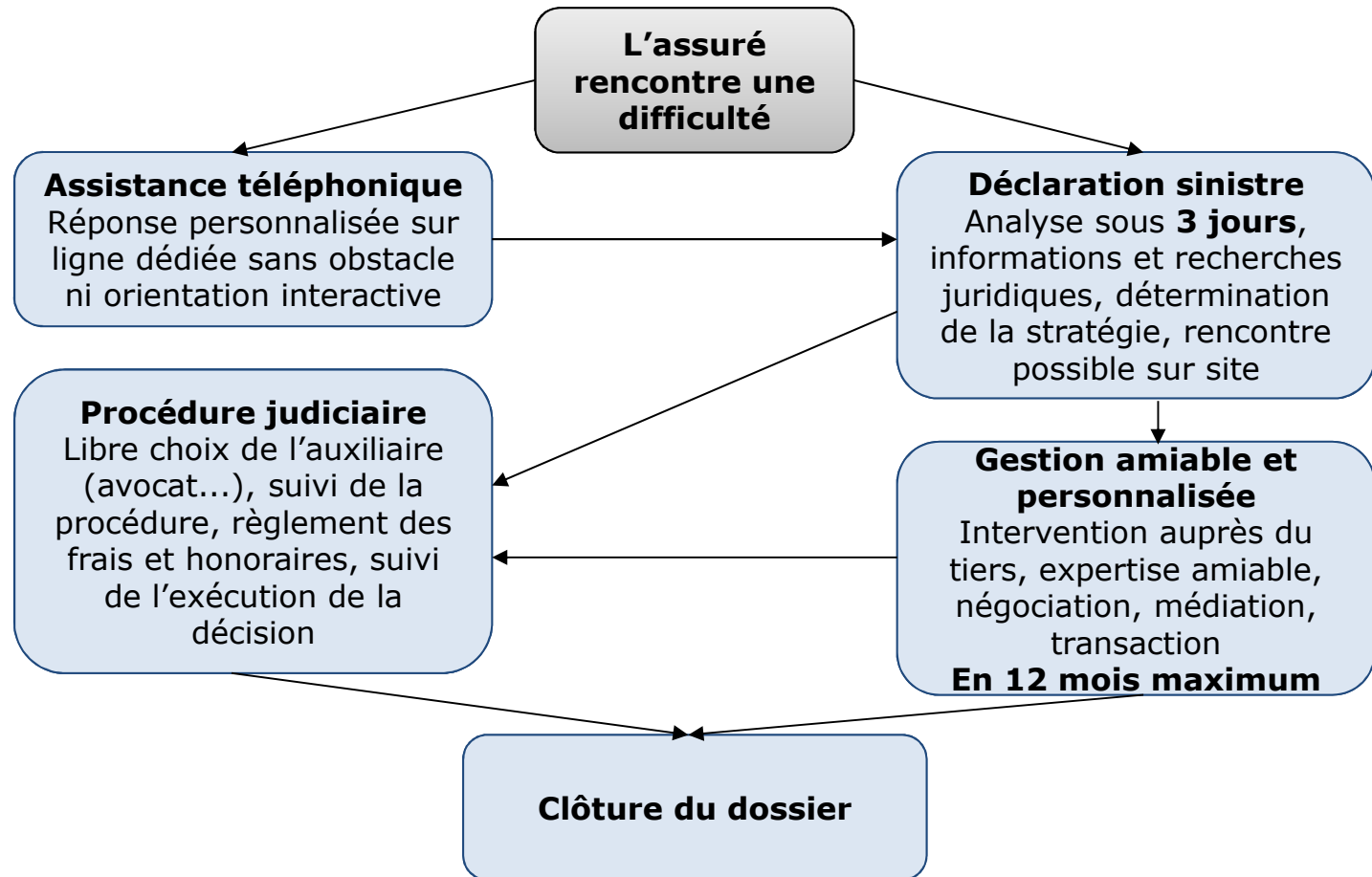
- Aide à la constitution du dossier
- Analyse des pièces et conseils sur la conduite à tenir
- Concertation avec l'assuré sur la stratégie juridique à mettre en œuvre
- Interventions pour obtenir une solution négociée et amiable
- Assistance par des experts qualifiés localement, ou autres consultants lorsque la spécificité de la matière le nécessite
- Prise en charge d'une médiation et/ou des frais d'expertise amiable
- Suivi du dossier par tout moyen à la convenance de l'assuré, y compris par mail



## L'ACCOMPAGNEMENT DANS LA PHASE JUDICIAIRE

- Libre choix de l'avocat par l'assuré
- Suivi de la procédure jusqu'à l'exécution de la décision judiciaire
- Prise en charge des honoraires de l'avocat et des frais de justice

# Schéma de gestion des demandes



<b>BAREME APPLICABLE AUX HONORAIRES D'AVOCATS ET D'EXPERTS</b>	<b>En € HT</b>
Consultation d'Expert	<b>750</b>
Démarches amiables : •Intervention amiable •Protocole ou transaction	<b>500</b> <b>1 000</b>
•Assistance préalable à toute procédure pénale •Assistance à une instruction ou à une expertise judiciaire	<b>700</b>
•Expertise Amiable	<b>2 000</b>
•Démarche au Parquet (par démarche)	<b>150</b>
•Médiation conventionnelle ou judiciaire, arbitrage	<b>1 000</b>
•Tribunal de Police •Juridiction de Proximité statuant en matière pénale	<b>940</b>
•Tribunal Correctionnel	<b>1 520</b>
•Commissions diverses	<b>760</b>
•Tribunal d'Instance •Juridiction de Proximité statuant en matière civile	<b>1 320</b>
•Tribunal de Grande Instance, Tribunal de Commerce, Tribunal Administratif •Autres juridictions du 1 <sup>er</sup> degré	<b>1 900</b>
•Référé •Référé d'heure à heure	<b>860</b> <b>1 050</b>
•Conseil de Prud'hommes : Référé, Bureau de conciliation, Départage •Conseil de Prud'hommes : Bureau de jugement	<b>570</b> <b>1 800</b>
•Incidents d'instance et demandes incidentes	<b>1 000</b>
•Ordonnance sur requête (forfait)	<b>1 000</b>
•Cour ou juridiction d'Appel	<b>1 900</b>
•Recours devant le premier Président de la Cour d'Appel	<b>1 000</b>
•Cour de Cassation, Conseil d'Etat, Cour d'Assises	<b>3 600</b>
•Juridictions des Communautés Européennes •Juridictions étrangères (UE – Andorre et Monaco)	<b>1 900</b>
•Juge de l'exécution, Juge de l'exequatur	<b>1 230</b>

### PLAFONDS, FRANCHISE et SEUILS D'INTERVENTION

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plafond maximum de prise en charge HT par litige (UE, Andorre et Monaco) :</li> </ul>	<b>50 000</b>
Dont plafonds pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Démarches amiables</li> <li>• Expertise judiciaire</li> </ul>	<b>1 500</b> <b>5 000</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plafond maximum de prise en charge HT par litige fiscal</li> <li>• Plafond maximum de prise en charge par litige pour les pays autres que l'Union Européenne et les Principautés d'Andorre et de Monaco:</li> </ul>	<b>5 000</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Seuil d'intervention</li> </ul>	<b>0</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Franchise</li> </ul>	<b>0</b>

**L'assureur prend en charge, outre les montants contractuels applicables aux honoraires d'avocat et d'expert par intervention ou juridiction, les frais de procès comprenant notamment les frais d'huissier, la taxe de plaidoirie, la taxe d'appel et les frais de greffe.**

# Les exclusions principales

Outre les exclusions générales du code des assurances, l'assureur n'intervient jamais pour :

- LES LITIGES RELATIFS A VOTRE VIE PRIVEE OU NE RELEVANT PAS DE L'EXERCICE DE L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE DECLAREE ET PLUS GENERALEMENT NE RELEVANT PAS DES GARANTIES EXPRESSEMENT DECRITES,
- LES LITIGES COLLECTIFS OU INDIVIDUELS RELEVANT DE LA DEFENSE GENERALE DES INTERETS DE LA PROFESSION, OBJET DE VOTRE ACTIVITE,
- LES LITIGES RELEVANT D'UNE GARANTIE DUE PAR UNE COMPAGNIE D'ASSURANCE DOMMAGES OU RESPONSABILITE CIVILE (SAUF OPPOSITION D'INTERETS OU REFUS INJUSTIFIE D'INTERVENIR DE CELLE-CI) AINSI QUE CEUX RELEVANT DU DEFAUT DE SOUSCRIPTION D'UNE ASSURANCE OBLIGATOIRE,
- LES LITIGES SURVENANT LORSQUE VOUS ETES EN ETAT D'IVRESSE PUBLIQUE ET MANIFESTE OU LORSQUE LE TAUX D'ALCOOLEMIE EST EGAL OU SUPERIEUR A CELUI LEGALEMENT ADMIS DANS LE PAYS OU A LIEU LE SINISTRE, OU SOUS L'INFLUENCE DE SUBSTANCES OU DE PLANTES CLASSEES COMME STUPEFIANTS OU LORSQUE VOUS REFUSEZ DE VOUS SOUMETTRE A UN DEPISTAGE,
- LES LITIGES COLLECTIFS DU TRAVAIL, LES LITIGES RELATIFS A L'EXPRESSION D'OPINIONS POLITIQUES, RELIGIEUSES, PHILOSOPHIQUES OU SYNDICALES,
- LES LITIGES LIES A LA PROPRIETE INTELLECTUELLE,
- LES ACTIONS ENGAGEES PAR VOS CREANCIERS OU CONTRE VOS DEBITEURS S'ILS FONT L'OBJET D'UNE PROCEDURE RELEVANT DE LA LOI DU 26 JUILLET 2005 SUR LA SAUVEGARDE DES ENTREPRISES OU SI VOUS FAITES L'OBJET D'UNE LIQUIDATION,
- LES LITIGES RELEVANT DU DROIT DE L'URBANISME, DE L'EXPROPRIATION ET DU BORNAGE,
- LES LITIGES RELATIFS A L'ACQUISITION, LA DETENTION ET LA CESSION DE PARTS SOCIALES OU DE VALEURS MOBILIERES,
- LES LITIGES AVEC L'ADMINISTRATION DES DOUANES OU SON EQUIVALENT DANS TOUT AUTRE PAYS, AINSI QUE LES LITIGES LIES A TOUTE CONTESTATION DOUANIERE AYANT FAIT L'OBJET D'UNE NOTIFICATION D'INFRACTION PAR PROCES-VERBAL,
- LE RECOUVREMENT DE VOS CREANCES,
- LES LITIGES VOUS OPPOSANT A LA FNH.

# Les frais exclus

- LES FRAIS ENGAGES SANS SON ACCORD PREALABLE,
- LES AMENDES, LES CAUTIONS, LES CONSIGNATIONS PENALES, LES ASTREINTES, LES INTERETS ET PENALITES DE RETARD,
- TOUTE SOMME DE TOUTE NATURE A LAQUELLE LE BENEFICIAIRE POURRAIT ETRE CONDAMNE A TITRE PRINCIPAL,
- LES FRAIS ET DEPENS EXPOSES PAR LA PARTIE ADVERSE ET QUE LE BENEFICIAIRE DOIT SUPPORTER PAR DECISION JUDICIAIRE,
- LES SOMMES AU PAIEMENT DESQUELLES LE BENEFICIAIRE POURRAIT ETRE EVENTUELLEMENT CONDAMNE AU TITRE DES ARTICLES 700 DU CODE DE PROCEDURE CIVILE, 375 ET 475-1 DU CODE DE PROCEDURE PENALE, L761-1 DU CODE DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE, AINSI QUE DE LEURS EQUIVALENTS DEVANT LES JURIDICTIONS ETRANGERES,
- LES SOMMES DONT LE BENEFICIAIRE EST LEGALEMENT REDEVABLE AU TITRE DE DROITS PROPORTIONNELS,
- LES HONORAIRES DE RESULTAT.

# Les atouts du contrat

- Un **juriste dédié** qui suit personnellement l'assuré tout au long de la gestion de son litige jusqu'à son règlement définitif
- Des montants contractuels de prise en charge en adéquation avec les honoraires des auxiliaires de justice et des mandataires
- Un contrat **sans franchise, sans délai de carence et sans seuil d'intervention**
- Une territorialité étendue au **Monde entier**, en s'appuyant sur des correspondants habilités par la législation locale
- Des **délais de réponse contractualisés** :
  - toute demande traitée **sous 3 jours**
  - phase amiable limitée à 6 mois (pouvant être prolongée 1 an maximum avec l'accord de l'assuré), à compter de la date de la première intervention de CFDP
- Nombre de dossiers **illimité**